



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
1102668 P

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

0810 25 83 10

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Nous écrire :

Caf du Var
LA RODE
Rue EMILE OLLIVIER
83083 TOULON CEDEX
Tous nos contacts sur [caf.fr](#)

831

Madame JESSICA CASTRES
2 EME ETAGE
100 GRANDE RUE
83790 PIGNANS

Le 17/08/2019

Le directeur de la Caf du Var certifie que :

JESSICA CASTRES, née le 05/10/1988

a perçu les prestations suivantes pour le mois de **juillet 2019** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de base - Paje	184,62 €
Allocation de logement ¹	497,00 €
Allocation de soutien familial	462,56 €
Allocations familiales avec conditions de ressources	468,65 €
Revenu de solidarité active majoré ²	475,43 €
Soit au total	2088,26 €

1. Montant versé à : PERFIMMO GESTION

2. Éléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 1677,13 €

QUOTIENT FAMILIAL

juillet 2019 : 429 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

FRANCOIS CASTRES, né le 02/07/2008 ¹

JONATHAN CASTRES, né le 18/09/2010 ¹

LUCCIANO CASTRES, né le 18/09/2010 ¹

EMMANUEL CASTRES, né le 09/09/2017 ¹

1. Personne à charge pour le calcul du RSA 2. Personne à charge pour le calcul de la prime d'activité 3. Personne à charge pour le calcul du RSA et de la prime d'activité

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 170820191443 340.004

T3C

PAGE 1/2

MAT 1102668 P -

IDX B 1041101 V 831 -



11026681041100000000

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Var.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI F 170820191443 340.004
T3C MAT 1102668 P -
PAGE 2/2 IDX B 1041101 V 831 -



11026681041100000000